

Compte rendu du conseil d'administration du 27 Juin 1991

Les décisions :

- Approbations du compte-rendu du 28 mars 91, du compte financier 90, de la DBM et de 3 subventions aux associations.

- Approbation des projets :

. Création de deux I.U.P. :

- Institut d'ingénierie en génie électrique (IUP)

- Institut d'ingénierie en bâtiment, gestion de l'espace, informatique (IUP)

. Licence de lettres, langues et arts

. Licence de sciences et techniques pédagogiques

. Licence des techniques de gestion

. Licence technologique d'économie et de gestion

. Licence de sciences physiques

. Licence de sciences et technologie de l'éducation

. Formation d'ingénieurs en gestion industrielle ("Decomps")

. Transformation de la filière productique en diplôme d'ingénieur IGIP

. Diplôme d'université : DETS concepteurs de matériel ferroviaire

. Diplôme d'université : diplôme européen d'études technologiques (DETE)

. Co-délivrance d'un diplôme d'université en langues.

. Règlement intérieur (Titre I)

. Politique de recherche (92-95)

. Droits universitaires pour les fonctionnaires

. Primes pour charges administratives

- Désignation d'un représentant à la commission de choix de l'IUFM.

Informations du président

- N. Malvache a été nommé directeur de l'école doctorale, sur proposition du président et approbation par le conseil scientifique.

- A. Fréville a été élu directeur de l'ISTV.

- F. Machelart a été réélu directeur de l'ILLA et nommé professeur des universités.

- R. Dorobisz a été réélu directeur de l'IFOREP.

- M. Défossez, directeur de l'ISJEG, reçu au concours de l'agrégation de droit, est nommé professeur des universités en droit privé à Valenciennes.

- Dans le cadre du plan "université 2000", 220.000 m² de locaux seront construits dans l'académie ; le coût total est évalué à 2,3 milliards de F, dont 0,72 milliard à financer par les partenaires régionaux. Ce plan englobe tous les projets jusqu'en 1995 : B.U., recherche, sports,...

Pour l'université de Valenciennes ont été retenus : 36.000 m² (dont 16.000 au titre du rattrapage), y compris les constructions de l'atelier IUT et du bâtiment dit de droit, pour un montant de 288 millions de F. auquel il faut ajouter 30 millions de F pour le pôle universitaire de Cambrai (6.600 m²).

Compte rendu du Conseil d'Administration du 28.03.91

Approuvé à l'unanimité.

Comptes financiers de 1990

Mme Camion, vice-présidente chargée de la politique financière, présente 3 documents : les comptes financiers 1990 (291 pages), l'année budgétaire 1990 (22 pages de graphiques et de commentaires) et les données financières (un recto-verso qui résume le tout).

En 1990, les dépenses sont de 94.225.101 F et les recettes de 103.864.435 F.

Dans la remarquable analyse qu'elle présente, Mme Camion met l'accent sur :

- la croissance (des effectifs étudiants et des diplômés)
- le sous-encadrement qui s'accroît
- l'insuffisance notoire des locaux (le montant des locations s'élève à 1.700.373 F)
- le pourcentage des recettes par composante
- le développement de la formation continue CEPPEP (+ 47 %)
- l'évolution de la taxe d'apprentissage (+ 1,2 %)
- la part des réserves (épargne) qui est de 14.518.216 F.(prestations internes comprises)

Le compte financier 90 est approuvé à l'unanimité.

Décision budgétaire modificative

Elle concerne les services généraux (DBM de rattachement pour 2.358.599 F, DBM de report pour 3.838.723 F, prélèvement sur les réserves pour 281.500) l'IUT (affectation de 725.000 F de taxe d'apprentissage), l'ISTV (taxe d'apprentissage, subventions MEN : 1.707.000 F), l'ILLA (subventions MAFPEN de 72.000 F et prélèvement sur réserves de 171.625 F), le service médical (achat d'un traitement de texte et d'un système audiovisuel pour 52.500 F), la faculté de droit, l'atelier inter-établissement de productique de Denain.

Cette DBM est approuvée à l'unanimité.

Subventions

Le conseil approuve à l'unanimité le versement de subventions à l'association sportive (6.000 F), la corpo ENSI (6.000 F), l'amicale du personnel (3.000 F).

Projet de création de 2 IUP

1) M. Patrick Millot présente le projet de création d'un institut universitaire d'enseignement et de recherche à finalité professionnelle : "institut d'ingénierie en génie électrique". 2 options automatisation intégrée ; électronique et traitement du signal. Trois ans d'études ; concours à bac + 1 ; 6 mois de stage industriels ; formation d'ingénieurs-maîtres harmonisée avec les formations européennes d'ingénieurs de niveau bac + 4.

Répondant aux questions des conseillers MM. Malvache puis Millot précisent que le projet a été étudié en concertation avec les professionnels, que des moyens devraient être accordés par le MEN en 92, que le volet formation continue sera mis en place en 92/93, que des admissions parallèles sont prévues en 2ème année des IUP. Cet IUP sera ouvert dès cette année.

2) M. Arnaud Fréville, directeur de l'ISTV, présente le projet de création d'un IUP "institut d'ingénierie en bâtiment, gestion de l'espace et informatique" : il consiste à former des cadres "interfaces" entre les différentes branches du bâtiment, profil qui n'existe pas actuellement. Ce projet est en cours d'élaboration, en concertation avec les milieux professionnels puisque le porteur du projet est M. Nortier, le président de l'ISTV. L'ouverture de cet IUP est demandée pour 92/93.

Le conseil approuve le projet de création de ces 2 IUP, à l'unanimité moins 4 abstentions.

Projets de Licence "à spectre élargi"

Monsieur Pierre TISON rappelle que le recrutement de tous les enseignants, y compris les professeurs d'école et d'enseignement général des lycées professionnels, se fait dorénavant parmi les titulaires d'une licence (au moins). De ce fait, les titulaires de D.U.T. et B.T.S. qui représentaient un apport relativement important (1/3) des élèves des E.N. et E.N.N.A. sont pénalisés car nous savons bien que leur taux de réussite dans les licences actuelles est très faible. De même, les étudiants qui, ayant l'intention d'enseigner dans le 1er degré, préparaient un DEUG sans souhaiter ensuite faire une licence disciplinaire, se trouvent désorientés. Il en résultera des difficultés de recrutement des enseignants dans certaines académies,

notamment la nôtre. C'est pourquoi le M.E.N. est prêt à accepter à titre expérimental, dès la rentrée 1991, de nouvelles licences "à spectre élargi".

D'ailleurs ce type de licence correspond aux maquettes des futures licences qui seront habilitées à partir de 1992. C'est dans cette optique que l'I.L.L.A., l'I.S.J.E.G. et l'I.F.O.R.E.P. présentent trois projets de licence assurant à leurs titulaires une formation solide dans deux disciplines (module professionnel non compris), et se différenciant dans leurs objectifs des licences interdisciplinaires existantes puisque s'adressant à des publics différents par leurs origines et leurs motivations.

La licence de lettres, langues et arts, (avec deux mentions : dominante lettres, ou dominante langues) présentée par l'ILLA, la licence de sciences et techniques pédagogiques présentée par l'IFOREP et la licence des techniques de gestion, présentée par l'I.S.J.E.G., obtiennent toutes trois un avis favorable à l'unanimité moins 10 abstentions (3 votes distincts)

Projet : Licence de sciences et techniques pédagogiques

C'est également un projet de licence "nouvelle" pour le professorat des écoles. Projet adopté à l'unanimité moins 10 abstentions.

Projet : licence des techniques de gestion

C'est aussi une licence "nouvelle" pour le professorat des écoles (3 options). Projet adopté à l'unanimité moins 10 abstentions.

Projet : licence technologique d'économie et de gestion

Les objectifs sont de :

- former des professeurs d'économie et gestion, car actuellement aucune licence ne prépare exactement au CAPET de cette spécialité. D'ailleurs seule l'université de Valenciennes assure la préparation à ce CAPET pour les deux académies d'Amiens et de Lille à partir de la rentrée 91.

- former des professionnels pour les entreprises.

On notera que cette licence sera le premier diplôme national à bac + 3 dans le domaine de la gestion, du commerce et de l'administration.

Le conseil adopte ce projet à l'unanimité moins 5 abstentions.

Projet : licence de sciences physiques

Le projet présenté par l'ISTV a pour objectif de diversifier les seconds cycles de l'ISTV et de former plus de professeurs pour l'académie. L'ouverture est prévue pour octobre 1992.

Adopté à l'unanimité moins 7 abstentions.

Projet : licence des sciences et technologies de l'éducation

Ce projet de licence, puis maîtrise, s'appuiera sur les compétences de la faculté psycho-pédagogique de l'université de Mons qui est également associée au diplôme européen de technologie éducative, avec l'université d'Aveiro.

Projet adopté à l'unanimité, moins 7 abstentions.

Diplôme d'ingénieur en mécanique (Decomps)

L'université a été habilitée à délivrer un diplôme d'ingénieur en mécanique (2 options : production ; maintenance) en formation continue pour des DUT et BTS ayant 5 années d'activités professionnelle (partenaire : l'union des industries métallurgiques du Nord Pas-de-Calais).

Le projet concernant le volet "formation initiale" du diplôme d'ingénieur en mécanique (5 ans pour des titulaires du bac) a déjà été adopté. Cette formation devrait ouvrir à la rentrée de cette année. La commission du titre a demandé que le programme passe de 2700 à 3000H (les ajouts concernent les bases scientifiques et l'économie internationale).

Projet de diplôme d'ingénieur en gestion industrielle (Decomps)

Ce projet présenté par l'ISTV concerne un diplôme d'ingénieur en gestion industrielle par la formation continue (Decomps) pour des DUT et BTS ayant 5 années d'activités professionnelles. Le partenaire est le groupe USINOR-SACILOR. Il n'est pas prévu de formation initiale.

Projet adopté à l'unanimité, moins 6 abstentions.

Transformation de la filière productique en diplôme d'ingénieur (IGIP)

Le contrat d'établissement, signé l'an dernier, comprenait la transformation de la filière productique (MST + DESS) de l'ISTV en diplôme d'ingénieur en Génie Industriel et Productique (IGIP).

Le projet IGIP présentant des "intersections non nulles" avec le diplôme de l'ENSIMEV, la commission des titres d'ingénieur, alertée par M. Flamme, a demandé des modifications du projet IGIP.

M. Soenen, bien qu'en désaccord sur la notion de concurrence entre les 2 diplômes et après concertation avec le directeur de l'ENSI, a préparé un nouveau projet IGIP :

- l'option ingénierie mécanique ne figure plus dans le projet ;
- la référence aux élèves des classes préparatoires, pour l'admission, est supprimée ; le recrutement se fera à 70 % au niveau DEUG et à 30 % au niveau DUT (BTS à titre très exceptionnel).

Le projet IGIP est adopté à l'unanimité.

Projet de création d'un DETS concepteurs de véhicules ferroviaires

M. Obert présente ce projet de diplôme d'université, post DUT-BTS, par alternance (19 mois dont 1 an en entreprise). Les partenaires industriels sont ANF-Bombardier, GEC ALSTHOM, De Dietrich etc... La formation sera financée, soit dans le cadre des contrats de qualification, soit par les entreprises dans le cadre du 1%.

Le projet est adopté à l'unanimité.

Projet de création d'un diplôme européen d'études technologiques

Le projet présenté par M. René Cavel est l'aboutissement de plusieurs années de coopération entre l'IUT, le Polytechnic de Coventry et la Fachhochschule d'Osnabrück. Ce projet de diplôme, post DUT, modulaire, s'appuiera sur les ressources des DETS de l'IUT (CFAO, AMI, FSTC) et sur le DEMI. Cette formation est un programme intégré ERASMUS, accueillera 25 étudiants français au maximum souhaitant passer 1 an à l'étranger pour améliorer leurs qualifications professionnelles et linguistiques.

Le projet est adopté à l'unanimité.

Projet de co-délivrance d'un DU en langue

Le CEPPESS assure des formations aux langues étrangères en formation continue. Les stagiaires ne reçoivent qu'une attestation de stage lorsqu'ils se soumettent à un contrôle des connaissances. Dans l'attente de la création par l'UVHC d'un diplôme d'université, le CEPPESS propose que l'on puisse co-délivrer le DU "capacité en langue" de l'université de Lille III, après convention entre les 2 universités.

Le projet de co-délivrance est approuvé à l'unanimité.

Projet de règlement intérieur

Mme Camion rappelle la chronologie des réunions "constituantes" pour chaque commissions : commission plénière, bureau de l'université, commission des statuts, bureau élargi et conseil d'administration de l'université de ce jour. Le titre I concerne les 8 commissions de l'université.

Le conseil propose les modifications suivantes :

- commission des personnels : ajouter au paragraphe III, à la fin du 2ème alinéa : "le vote se fait à la majorité absolue des présents et représentés au 1er tour et à la majorité simple aux tours suivants".

- commissions des finances et du budget : au paragraphe II, 5ème alinéa, 1ère ligne, remplacer "suivants" par "dotés d'un budget".

- commission pédagogique et prospective : au paragraphe II, ajouter à la fin - "deux personnalités extérieures désignées par le CEVU".

- commissions "bâtiment et sécurité" et "règlements et statuts" : au paragraphe II, ajouter à la fin "- deux personnalités extérieures désignées par la C.A."

- commission hygiène et sécurité : au paragraphe II, ajouter "les représentants sécurité des laboratoires associés au CNRS".

- commission bureau recherche : au paragraphe II, 6ème ligne, remplacer "deux" par "trois" (représentants des secteurs EEA, mécanique et énergétique) et ajouter à la fin "- toute personne invitée par le président de la commission".

Ce projet est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

Déclaration de politique scientifique

M. Bernard Thierry, vice-président recherches, présente tout d'abord l'organigramme de la recherche et des études doctorales, puis lit le document "déclaration de politique scientifique" qui énonce les caractéristiques de l'université les actions déjà engagées au cours du précédent plan quadriennal et les propositions pour le prochain plan (1992-1995).

Le conseil propose :

- un ajout dans le paragraphe CERSAC à propos du LAPEM :

- une modification de la forme page 3, 1er alinéa, avant-dernière ligne où il faut écrire : "insuffisant. Il en est de même...".

La déclaration et l'organigramme sont approuvés à l'unanimité.(sous réserve de l'accord du Conseil Scientifique du 4 Juillet 1991).

Droits universitaires

M. W. Psonka présente le calendrier des inscriptions des étudiants : du 27 juin au 25 octobre (avec priorité au 1er cycle) et expérimentation de l'inscription par minitel des nouveaux étudiants en 1ère année de droit.

Le secrétaire général signale également les modifications des droits universitaires :

- 1er ou 2ème cycles : 600 F au lieu de 500 F l'an dernier
- DEA : 600 F (500 F en 90)
- MST, MSG, MIAGE, DESS, doctorats : 1.000 F (500 F en 90)
- diplôme d'ingénieur : 1.500 F (500 F en 90).

En outre la part de ces droits qui reviennent à la B.U. passe de 80 F à 100F.

Droits d'inscription pour les personnels

Pour les fonctionnaires qui suivent des cours de formation dans les universités de l'académie les droits d'inscription seront de :

- 100 F pour la préparation à un concours
- 150 F pour les autres formations.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

Primes administratives

Certaines fonctions de direction de l'université ouvrent droit à des primes dont le montant global pour 1991 est de 336.000 F.

Les montants proposés sont approuvés à l'unanimité, moins 5 abstentions.

Commission de choix de l'IUFM

Après consultations, le président Tournier propose que Pierre Tison soit le représentant de l'université à la commission de choix de l'IUFM. Approuvé à l'unanimité.

Etaient présents :

Personnalités extérieures : MM. Leman, Philippe, Trannoy, Szymusiak, Morage.

Collège A : Mmes Pion et Vichy, MM. Angué, Bourton, Flamme, Malvache, Massy, Moriamez, Tournier.

Collège B : Mmes Camion, Levin, Melle Crunelle, MM. Dechy, Desrumaux, Gadron, Nogacki, Raviart, Tison, Waxin.

AITOSS : Mmes Cleuet, Namur, MM. Balenghien, Gabet, Malaquin.

Usagers : M. Vilain.

Membres de Droit : MM. Psonka et Van Ceulebroeck

Invités : Mme Steiner, MM. Dorobisz, Delhaise, Fréville, Obert, Thierry, Obert.

Ont donné pouvoir : MM. Frimat et Grimaldi à M. Szymusiak ; M. Delquignies à M. Trannoy ; M. Rouvaen à M. Flamme ; Melle Crunelle à M. Raviart ; M. Del Campo à M. Gadron ; M. Le Cann à M. Balenghien.

excusés : MM. Horling, Thiémé.